

Sang humain et composants sanguins: qualité et sécurité pour la collecte, contrôle, transformation, conservation et distribution

2000/0323(COD) - 06/09/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Giuseppe NISTICO (PPE-DE, I), le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sous réserve d'un grand nombre d'amendements essentiellement techniques proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement tient à rappeler que le sang n'est pas une marchandise, mais bien un don que fait un être humain, sans considération de la race, de la religion ou de la nationalité du bénéficiaire. Le manque de dons non rémunérés de sang constitue la principale menace pesant sur la sécurité d'approvisionnement de l'Union européenne en sang. Une directive dont le but est de garantir une sécurité d'approvisionnement élevée de l'Union en sang doit donc comporter des mesures de recrutement et de fidélisation des donneurs adéquats, ainsi que des initiatives visant à réduire la dépendance à l'égard de sang importé de pays tiers. Si les dons sont non rémunérés, l'approvisionnement en sang ne doit pas être une source de profit.